



AWANS BIODIVERSITE 52

Souvenirs de vacances

Peut-être vous préparez-vous déjà à décoller à destination de contrées lointaines. Sur place, vous souhaitez certainement vous faire plaisir en achetant des objets qui vous permettront de vous souvenir de votre séjour. Mais ces coquillages, fourrures ou éponges peuvent être des espèces protégées.



Des animaux vivants sont arrachés à leur milieu naturel chaque année :

des tortues terrestres et marines, caméléons, crocodiles, caimans, lézards, perroquets, papillons,...



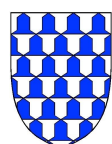
Depuis la nuit des temps, l'ivoire, l'or blanc, fait l'objet de convoitise. On lui octroie un caractère précieux. Dans les années 1980, le commerce de l'ivoire a donné lieu à un réel carnage.

En dix ans, plus de 900 000 éléphants ont été tués en Afrique, ce qui a mis l'espèce en péril.



On peut être tenté de ramener de nos voyages, des coquillages (bénitiers, lambis), des étoiles de mer, des éponges ou encore des coraux pour décorer nos intérieurs.

Le commerce de ces espèces marines a un impact énorme sur l'environnement des écosystèmes sont parfois détruits.





Des orchidées et des cactus vous sont proposés un peu partout dans le monde. Cela peut être des spécimens cultivés, mais bien souvent il s'agit de plantes collectées dans la nature. Lorsqu'il est question d'espèces protégées, des documents d'importation officiels sont nécessaires pour ramener de tels souvenirs en Belgique.



Les félins sont menacés dans bien des pays. C'est le cas du tigre, du jaguar, du guépard, du lynx, etc. Vous pourriez être confrontés à un marchand essayant de vous vendre des souvenirs réalisés à partir de ces animaux : des fourrures à l'état naturel ou sous forme d'articles de mode.

Savez-vous que certains souvenirs sont confectionnés à partir d'espèces animales ou végétales menacées ?

- Vêtements, portefeuilles, sacs à mains, bottes, ceintures en peau de serpents, crocodiles,...
- Bijoux en corail, en ivoire,...
- Griffes, dents de félins, cornes de rhinocéros,...
- Médicaments « miraculeux », potions magiques, parfums,...

Il faut savoir qu'il est interdit de sortir certains « souvenirs » d'un territoire car ils peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine national et bénéficient d'une protection particulière. En tentant de les ramener, vous risquez, en cas de contrôle, une confiscation à la douane, de lourdes amendes, ainsi que des peines de prison.

<http://spendeursauvage.over-blog.com/article-34645840.html>,

http://www.eu-wildlifetrade.org/pdf/en/8_souvenirs_guide_en.pdf

<http://tortues-actions.naturalforum.net/viewforum.forum?f=19>

